

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°38 du 31 août 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°28

DÉCISION N° 0-18818-2012/DEF/CEMM
portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 23 juillet 2012

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-18818-2012/DEF/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 23 juillet 2012

NOR D E F B 1 2 5 1 4 1 1 S

Référence :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703 ; BOEM 143.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°38 du 31 août 2012, texte 28.

Le parrainage de l'avis *EV Jacoubet* par la ville de Sète (département de l'Hérault) est agréé.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Bernard ROGEL.